

Sciences Humaines et Sociales Mention Géographie et Aménagement

RNCP10917 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	121
Code(s) ROME	K1802, M1808, A1303, G1102, G1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette formation se décline en 4 parcours accessibles à partir de la L3 :

- centré Géographie et Aménagement
- Aménagement et Projet de Territoire (APTER)
- Tourisme et Développement (TD)
- Management et Ingénierie des Industries du Tourisme (MIIT).

Parcours Géographie et aménagement et APTER :

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut analyser l'évolution et le fonctionnement des sociétés et des territoires dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable urbain et rural. Il est amené à réaliser des études (diagnostics) de territoire sur des thématiques variées (environnement, paysage, domaine social et économique, culture, politique publique...). Il met en œuvre et gère aussi les outils informatiques (géomatique) pour produire des analyses spatiales, éventuellement hors des domaines ci-dessus : traitement cartographique, statistique (bases de données), SIG et photo-interprétation.

Parcours TD :

Ce professionnel est amené à réaliser des études (type diagnostics) de territoire dans le champ du tourisme et du développement (associant notamment patrimoine et culture). Il peut être chargé d'identifier, de sensibiliser et de mettre en réseau les différents acteurs et prestataires dans le cadre de projets touristiques. Il peut s'investir dans un office de tourisme voire le gérer, informer les clients, mettre en valeur un territoire et coordonner l'animation d'un territoire touristique.

Parcours MIIT :

Ce professionnel peut être chargé de la recherche de prestataires dans l'objectif de créer des produits en cohérence avec la demande. Il peut être amené à créer une offre touristique et également gérer des centres de profits. Il est amené à gérer des événements dans le cadre du tourisme d'affaires et de la promotion touristique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences générales :

- Analyser des problèmes simples liés l'évolution et au fonctionnement des sociétés et des espaces grâce à l'acquisition de connaissances de base dans ce domaine et d'outils méthodologiques.

- Appliquer les méthodes nécessaires à l'analyse de problèmes liés aux transformations des sociétés rurales et urbaines, des systèmes productifs ou aux nouveaux modes de gouvernance.
- Rédiger des synthèses et communiquer à l'oral.
- Travailler seuls ou en groupe.

Compétences spécifiques en fonction des parcours choisis:

Parcours « Géographie et aménagement » et APTER :

- Collecter, traiter, analyser et interpréter des informations de nature variée (observation de terrain, enquête – questionnaire et entretien -, données statistiques, cartes...) pour réaliser des études sur les processus de transformation des territoires.
- Collecter, traiter, analyser et assurer la gestion de l'Information Géographique Numérique pour produire des cartographies, des représentations spatiales – domaine de la géomatique et des SIG-
- Rassembler, organiser et présenter de l'information géographique pour communiquer – par écrit (dossier, rapport) et à l'oral - et animer des réunions.

Parcours TD :

- Collecter, traiter, analyser et interpréter des informations de nature variée (observation de terrain, enquête, données statistiques...) pour identifier les potentialités d'un territoire touristique et son évolution
- Concevoir, gérer et promouvoir des projets dans le champ du tourisme et du développement
- Rassembler, organiser et produire de l'information pour valoriser un territoire touristique

Parcours MIIT :

Concevoir, gérer, promouvoir et commercialiser des prestations, des produits et des projets touristiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Selon le parcours choisi, le diplômé peut intervenir dans plusieurs domaines d'activité.

Pour les parcours « Géographie et Aménagement » et APTER, les activités concernent le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable des territoires (étude, gestion, animation dans les domaines de l'urbanisme, des espaces ruraux et de l'environnement) dans les services de l'Etat, les organismes publics, les collectivités territoriales, les entreprises et bureaux d'études et les associations.

Gestion des systèmes d'information géographique dans les domaines ci-dessus mais aussi dans tout domaine amené à les utiliser

Sous réserve de poursuite d'études et d'obtention des concours : Métiers de l'enseignement.

Pour le parcours TD, ce professionnel est amené à travailler dans le secteur du tourisme et du développement durable des territoires, dans les collectivités territoriales, les territoires de projets, les structures publiques et privées d'aide au développement, et les bureaux d'études en ingénierie et développement touristique.

Pour le parcours MIIT, ce professionnel est amené à travailler dans le secteur de la création, gestion et commercialisation de prestations de produits et de projets touristiques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Selon le parcours choisi, ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Parcours « Géographie et aménagement » et APTER :

- Agent/animateur de développement local et territorial (rural, urbain)
- Chargé d'études en développement rural et en environnement
- Cartographe
- Géomaticien
- Chargé d'études Systèmes d'Information Géographiques (SIG)

Sous réserve de poursuite d'études et de réussite aux concours correspondants : Métiers de l'enseignement (Maître de conférences ; Professeur certifié ou agrégé ; Professeur des écoles).

Parcours TD :

- Chargé(e) de mission Tourisme
- Agent de développement touristique
- Animateur de développement touristique
- Chargé (e) de promotion touristique

Parcours MIIT

- Agent et conseiller de voyages

- Assistant de Chef de projet touristique
- Assistant de Chargé d'études

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 727 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 167
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10917/>